PRENDRE SOINS DE NOS ANIMAUX

Protéger le bien-être des animaux au cours de nos activités et dans les fermes de nos partenaires



Aliments Sofina s'engage pleinement à respecter les principes de durabilité et de bien-être des animaux. Nous nous efforçons en permanence de respecter les normes les plus strictes en matière de soins aux animaux dans notre chaîne d'approvisionnement, et nous travaillons en étroite collaboration avec les acteurs du secteur pour promouvoir des pratiques responsables. Notre engagement en faveur du bien-être des animaux s'étend de la ferme à l'usine. et nous tenons nos employés et nos partenaires responsables du respect de ces principes essentiels de bien-être animal.

L'engagement de Sofina en matière de soins aux animaux est ancré dans le cadre des cinq libertés fondamentales, qui offrent une perspective globale sur le bien-être des animaux :

- L'absence de faim, de malnutrition et de soif qui s'obtient grâce à un accès à de l'eau fraîche et à une alimentation adéquate.
- L'absence d'inconfort qui s'obtient grâce à des conditions de vie adéquates.
- L'absence de douleur, de blessure et de maladie qui s'obtient grâce à des mesures préventives ou un traitement rapide.
- La liberté d'exprimer des comportements normaux, qui s'obtient grâce à un espace suffisant, des installations appropriées et la compagnie d'autres animaux.
- L'absence de peur et de détresse qui s'obtient grâce à des conditions qui ne causent pas de souffrance psychologique.

Ces principes définissent non seulement notre approche du bien-être animal, mais façonnent également les réglementations nationales en matière de protection des animaux. Ces réglementations, qui

comprennent des codes de pratique établis par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), sont approuvés par les associations nationales et provinciales de producteurs et d'éleveurs.

À Aliments Sofina, notre engagement inébranlable en faveur des animaux nous pousse à réduire activement le stress et à prévenir les blessures. Notre politique rigoureuse en matière de bien-être animal impose à nos employés et à nos fournisseurs impliqués dans la manipulation d'animaux vivants de suivre une formation et de se conformer aux réglementations en vigueur et aux codes de pratique reconnus par l'industrie.

Dans sa quête de normes élevées en matière de bien-être animal. Aliments Sofina nourrit de manière proactive des initiatives qui visent à affiner les pratiques de transport, de réception, des installations d'attente et de transformation. En outre, nous soutenons l'adoption de technologies de pointe et nous nous engageons dans la recherche appliquée afin de contribuer à l'élaboration de codes de conduite en matière de bien-être animal fondés sur la science.

Nous sommes d'ardents défenseurs d'une manipulation humaine, sûre et saine des animaux tout au long de leur vie. Notre engagement s'étend à la recherche de partenariats avec des collaborateurs qui respectent des normes éthiques inébranlables, la protection des animaux restant une priorité absolue dans toutes nos entreprises.



Conformément à cet engagement, nous approuvons et respectons sans réserve les codes de pratique canadiens établis, notamment les codes du Conseil national pour le soin des animaux d'élevage régissant les œufs d'incubation, les reproducteurs, les poulets, les dindes et les porcs. Ces codes constituent la pierre angulaire du programme de soins aux animaux établi par Les producteurs de poulet du Canada et Les éleveurs de dindons du Canada dans le cadre du Programme de salubrité des aliments à la ferme, du Programme de soin des troupeaux, du programme Excellence du porc canadien et des programmes

Assurance qualité au Canada / et Évaluation du bien-être animal au Canada, qui régit de manière exhaustive les pratiques à la ferme et les pratiques de transformation, en imposant des obligations :

- Exigences en matière d'hébergement, de densités de population et d'installations bien gérées qui respectent des normes élevées en matière de soins aux animaux.
- Pratiques d'élevage à la ferme.
- Régimes alimentaires équilibrés sur le plan nutritionnel et approvisionnement continu en eau fraîche pour satisfaire aux besoins des animaux à tous les stades.
- Formation aux bonnes pratiques en matière de soins aux animaux et évaluation continue à différents points, notamment au couvoir, pendant le transport, à la ferme et dans nos usines primaires.
- Traitement sans cruauté de tous les animaux par toutes les parties prenantes à chaque étape du processus.

RESSOURCES

Aliments Sofina dispose d'une équipe et de ressources dédiées pour garantir l'adhésion des producteurs, des fournisseurs et des employés aux pratiques exemplaires ainsi que l'amélioration des conditions d'hébergement des animaux. Notre équipe spécialisée dans le bien-être animal, dirigée par la vice-présidence, Soins aux animaux et Couvoirs, se compose de membres certifiés par la Professional Animal Auditor Certification Organization (PAACO). Cette certification nous permet de réaliser des audits qui visent à améliorer la surveillance du traitement des animaux. On examine les mises à jour de l'état d'avancement au cours des réunions mensuelles sur l'amélioration continue.

L'équipe de Sofina veille à ce que tous les employés et fournisseurs qui manipulent des animaux vivants respectent strictement les réglementations fédérales et provinciales ainsi que les codes de pratique reconnus par l'industrie. Notre programme complet, harmonisé aux codes de pratique du CNSAE, englobe toutes les facettes du bien-être animal. Ce programme donne la priorité à la formation du personnel impliqué dans la

manipulation des animaux, en tenant compte du comportement et du bien-être des animaux. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des gestes qui mettent en péril le bien-être des animaux vivants, leur causent des souffrances ou font preuve d'un comportement irrespectueux à leur égard.

Notre engagement en faveur du bien-être des animaux se traduit également par :

- un engagement actif et une collaboration avec les groupes industriels, y compris les organismes de réglementation.
- une formation obligatoire et continue des employés à chaque installation qui manipulent des animaux vivants, au moins une fois par an. À l'issue de la formation, chaque employé réaffirme son engagement à respecter les normes requises en matière de soins aux animaux.
- des possibilités de formation continue par l'intermédiaire de la Professional Animal Auditor Certification Organization (PAACO) pour les employés clés qui s'occupent d'animaux vivants. Notre objectif est d'avoir au moins un employé formé en vertu de la PAACO à chaque site.
- l'élaboration de paramètres mesurables en matière de soins aux animaux, soumis à un examen mensuel avec la direction de l'usine et l'équipe de direction.
- des discussions hebdomadaires impliquant toutes les parties prenantes clés qui supervisent le processus des animaux vivants, y compris le couvoir, la ferme, la capture, le transport, la réception des animaux vivants et la transformation.
- une responsabilité transparente grâce à l'examen des données quotidiennes sur le bien-être des animaux par site.
- un examen mensuel de toutes les questions relatives aux soins aux animaux par les cadres supérieurs au cours de nos réunions d'amélioration continue.

L'allocation des ressources de Sofina souligne son engagement résolu à respecter les normes les plus élevées en matière de bien-être animal à tous les stades de ses activités.



FORMATION DES EMPLOYÉS

Aliments Sofina s'engage à faire de la recherche sur les normes élevées de bien-être animal, ainsi qu'à le promouvoir et à les entretenir, par le biais de procédures complètes, de matériel éducatif et de programmes de formation pour tous ses employés et contractuels, en se référant aux exigences de bien-être animal contenues dans le Règlement sur la santé des animaux ainsi que dans les codes du CNSAE (Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage) qui régissent les œufs d'incubation, les reproducteurs, les poulets, les dindons et les porcs :

- Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC) Section 7 Sous-section C Traitement sans cruauté
- Règlement sur la santé des animaux (RSA), partie XII: Modification au règlement sur le transport des animaux - Document d'orientation à l'intention des parties réglementées
- Lignes directrices sur les soins et la manipulation sans cruauté des animaux pour alimentation humaine à l'abattoir

Les Lignes directrices concernant le plan de contrôle préventif pour le bien-être des animaux lors de l'abattage des animaux destinés à l'alimentation s'appliquent aux oiseaux vivants abattus dans tous nos sites fédéraux et usines de transformation qui exploitent en vertu du programme national fédéral/provincial

Tous les employés Sofina qui manipulent des volailles et des porcs vivants doivent être formés et connaître les principes de base de la manipulation des volailles et des porcs et du bien-être des animaux, y compris les signes évidents d'un comportement normal et les indicateurs de stress ou de maladie chez chaque espèce. Les employés doivent être formés avant de manipuler des animaux vivants. Nous avons mis en place des procédures et du matériel de formation technique sur le bien-être des animaux afin de fournir des instructions détaillées pour chaque activité impliquant des oiseaux. Tous les employés qui travaillent dans nos principales installations reçoivent, au moment de leur embauche, une formation générale sur le bien-être des animaux. Les personnes qui manipulent des animaux reçoivent également une formation spécifique, et ce, au moment de leur embauche, une fois par an et, au besoin, en cas de modification des procédures ou d'incidents de non-conformité. Toutes les formations sont dirigées. documentées et conservées dans les dossiers. À titre d'exemple, la formation spécifique comprend les PON suivantes :

- SOF AC 01 Live Poultry Receiving (Réception de volailles vivantes)
- SOF AC 02 Ante-mortem Screening Procedure (Procédure de contrôle ante mortem)
- SOF AC 10 Animal Care Technical Training Procedure (Procédure de formation technique en matière de soins aux animaux)
- SOF AC 11 Animal Welfare Internal Audit Procedure (Procédure d'audit interne sur le bien-être des animaux)
- **BUR SOP 1000 Animal Welfare Control** program (Programme de contrôle du bien-être des animaux)

FORMATION DES CONTRACTUELS **FORMATION DES PERSONNES QUI FONT LA CAPTURE**

Une formation doit être organisée au moins une fois par an pour tous les employés impliqués dans la capture. Les parties tierces qui font la capture sont tenues de fournir une lettre de garantie attestant que toutes les personnes qui font la capture ont reçu la formation requise et les dossiers de formation doivent être disponibles sur demande. Cette formation doit couvrir les points suivants :

- Tous les membres de l'équipe de capture doivent être formés et connaître les principes de base de la manipulation des volailles et du bien-être des animaux.
- Toutes les personnes qui travaillent avec des volailles doivent comprendre et accepter leur responsabilité dans la prévention des douleurs, des blessures, du stress et des souffrances évitables pour les oiseaux. Avant d'être affectés à leurs tâches, les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et connaître les besoins fondamentaux des volailles qui leur sont confiées.
- Le personnel doit être en mesure de reconnaître les signes comportementaux évidents qui indiquent des problèmes de santé ou un état d'inconfort des oiseaux.
- La formation et l'évaluation du personnel de capture relèvent de la responsabilité du superviseur de l'équipe de capture.

FORMATION DES TRANSPORTEURS (CHAUFFEURS)

Tous les transporteurs doivent être formés et connaître les principes de base de la manipulation des volailles/ porcs et du bien-être des animaux. Tous les chauffeurs qui livrent des animaux vivants à Aliments Sofina doivent être certifiés en vertu du programme de certification de Transport canadien d'animaux d'élevage (CLT) et du programme Transport Quality Assurance (TQA). Les transporteurs doivent fournir à Aliments Sofina une lettre de garantie pour le personnel formé et les dossiers de formation doivent être disponibles sur demande; la preuve de la formation doit également être fournie ou rendue accessible à la demande de Sofina.



PROCESSUS RESPONSABLE

Aliments Sofina étudie activement les possibilités d'améliorer continuellement ses pratiques en matière de soins aux animaux. Nous continuons à travailler avec l'industrie, en particulier avec les différentes agences de commercialisation et les associations, afin de continuer à améliorer les pratiques de soins aux animaux tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous utilisons deux méthodes d'étourdissement reconnues au niveau national et en Amérique du Nord pour leur efficacité au cours d'un abattage sans cruauté : l'étourdissement électrique et l'étourdissement sous atmosphère contrôlée.

Toutes les installations qui manipulent des animaux vivants sont contrôlées en permanence par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), comme l'exige la réglementation. Nous travaillons en collaboration avec les inspecteurs de l'ACIA pour veiller à ce que nos activités respectent ou dépassent les exigences. En outre, nous procédons nous-mêmes régulièrement à des audits de nos normes et processus, qui sont aussi soumis à un audit par une tierce partie. Nos installations de transformation sont toutes certifiées conformes aux normes les plus élevées reconnues au niveau mondial de la Global Food Safety Initiative (GFSI).

Nous demandons à nos employés d'adhérer à nos protocoles et de veiller à ce que notre engagement et notre vision en matière de soins aux animaux soient respectés en prenant les mesures suivantes :

- Tout employé qui participe à des activités avec des animaux vivants doit et peut prendre des mesures correctives immédiates s'il observe une déviation ou une faiblesse dans notre processus.
- Étudier et prendre en considération les technologies susceptibles d'améliorer la manipulation sans cruauté des animaux.
- Appliquer une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les actes délibérés de négligence ou de maltraitance d'un animal par l'un de nos employés.

TRANSFERT DE GARDE

Le transfert de garde constitue un aspect important du bien-être des animaux et de la biosécurité dans nos installations, et nous nous efforçons de veiller à ce que la transition se fasse en douceur, avec un minimum de perturbations pour la santé et le confort des animaux. Il implique une coordination et une communication entre plusieurs parties prenantes, comme les couvoirs, les fermes et les installations de transformation, afin de garantir un processus de transfert sans faille.

Pendant le transfert de garde, Aliments Sofina s'assure que les protocoles appropriés sont suivis conformément au Règlement sur la santé des animaux (RSA), partie XII, article 153, Transfert de garde, et au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), afin de préserver la santé, la sécurité et le bien-être des animaux. Cela comprend la manipulation, le transport et la mise en place de conditions environnementales appropriées afin de minimiser le stress et de garantir le bien-être des animaux.



SUIVI

À Aliments Sofina, les membres du personnel des installations primaires sont tenus de respecter les directives établies par le gouvernement du Canada afin de garantir le traitement sans cruauté des animaux pendant leur voyage. Ils doivent également satisfaire à des normes spécifiques fixées par des organismes comme le National Chicken Council, la National Turkey Federation et le North American Meat Institute, en fonction du type d'animal.

Dans le cadre de notre engagement à respecter ces normes rigoureuses, nous procédons régulièrement à des audits internes de nos installations primaires. Ces audits jouent un rôle essentiel en garantissant le strict respect des réglementations et en traitant rapidement tout problème éventuel. En outre, nous faisons appel à des auditeurs externes indépendants pour évaluer nos installations et nos procédures, ce qui garantit une évaluation complète et impartiale.

Chaque étape du processus de transfert de garde entre les parties (de la ferme à l'usine de transformation) où la responsabilité des animaux transitionne entre les parties est documentée. Si nous constatons des écarts par rapport aux normes et aux règles établies, nous rédigeons des rapports détaillés qui décrivent les problèmes. Une action immédiate est entreprise pour enquêter sur tout écart, suivie de la mise en œuvre de mesures correctives.

AMÉLIORATION CONTINUE

Voici quelques exemples de notre engagement en faveur de l'amélioration continue dans le domaine des soins aux animaux :

Mise en place de systèmes sous atmosphère contrôlée dans deux de nos usines de volaille : notre usine de dindons à Mitchell, en Ontario, et notre usine de poulets à Calgary, en Alberta. Cette mesure vise à réduire le stress et les blessures des animaux tout en contribuant à l'amélioration de l'environnement de travail et de la qualité de la viande. Cette approche implique un déchargement entièrement automatisé des remorques afin d'éviter la manipulation physique

- des oiseaux, qui peut être source de stress et de blessures potentielles. Les cages qui contiennent des volailles sont automatiquement acheminées dans un tunnel où les oiseaux sont irréversiblement étourdis, ce qui garantit qu'ils perdent conscience et deviennent insensibles avant le processus d'abattage.
- Investissement de 10 millions de dollars dans un système d'atmosphère contrôlée à la fine pointe de la technologie dans notre usine de transformation du porc de Burlington, en Ontario.
- Collaboration à la conception d'une nouvelle remorque pour les porcs en 2020. Ces nouvelles remorques réduisent la pente des rampes et sont équipées de rideaux latéraux automatiques et de ventilateurs d'extraction en fonction de la température et de l'humidité à l'intérieur de la remorque, tout en maximisant la superficie allouée aux porcs. Aujourd'hui, cinq de ces nouvelles remorques sont en service et livrent des porcs à Burlington; d'autres sont en cours de commande.
- Réaménagement du système d'empilage intelligent utilisé pour le transport des poulets afin d'ajouter un système de cloisonnement qui limiterait les risques de blessures tout en laissant suffisamment d'espace pour les oiseaux dans chaque caisse.

LA SUITE

Hébergement collectif des truies - Sofina soutient la conversion des logements des truies comme le prescrit le Code de pratique - Porcs d'ici 2029, tel qu'annoncé par le Conseil canadien du porc. À cette fin, nous travaillons avec diligence avec nos partenaires producteurs pour achever les conversions ou construire de nouvelles unités de production d'ici la fin de 2026, soit trois ans avant la date requise. D'ici la fin de 2023, 66 % des porcs que nous recevrons proviendront d'unités de production de truies partiellement ou totalement conformes au code.